



Chef de chantier voirie Unité TRAVAUX (H/F)

Catégorie C

Employeur : RENNES METROPOLE

Direction :

Direction de la Voirie

Effectif : 487

Leur raison d'être : Direction mutualisée (Ville de Rennes et Rennes Métropole), avec des services centraux et des Plateformes de Voirie, elle assure l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses équipements : voirie, ouvrages d'art, éclairage public, signalisation, régulation de trafic, stationnement payant, propreté, logistique événementielle...

Le sens de ce poste :

Le chef de chantier assure l'encadrement d'une équipe travaux (5 agents) chargée de l'entretien préventif et des petits travaux d'amélioration de la voirie en milieu majoritairement urbain (les créations d'aménagement d'ilots, de cheminements piétons, de places PMR, les réfections de trottoir et de chaussée en enrobés, en pavés). Il organise le chantier et participe aux travaux avec les agents. Il est responsable de la conformité des travaux et de la sécurité des agents.

Sur la ville de Rennes, il assure également des travaux de voirie pour le compte des services communaux. Il participe à l'astreinte voirie, la viabilité hivernale et la continuité de service

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 8h15-12h00 / 13h00-16h45

Lieu de travail : Les Boëdriers – chemin de la Bintinais

Matériel(s) à disposition : Poste informatique, smartphone, véhicule

Missions de suppléance : chefs de chantier et resp. unité travaux

Télétravail : Non

Autres : astreinte voirie et la viabilité hivernale

Service :

Plateforme voirie Rennes

L'équipe : La plateforme de voirie a en charge l'exploitation, la maintenance et l'amélioration du domaine public routier

L'équipe régie est composée d'un technicien régie, un responsable unité travaux et 3 chefs de chantier.

Effectif Service : 102

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise Territorial

Parcours : P1.

Éléments complémentaires de rémunération : sujétions liées au poste, encadrement, , sujétion pour la conduite si conducteur

N° du poste : 1628

Date de mise à jour de la fiche de poste : 09/2026

Verso >

Vos 3 principales missions :

1-Encadrement d'équipe

- Assurer l'encadrement de proximité d'une équipe chargée de travaux de voirie
- Veiller à la sécurité individuelle et collective (EPI des agents, signalisation des chantiers...)
- Repérer les dysfonctionnements, les tensions/conflits, les signaler au responsable d'unité et participer à leur résolution.
- Participer à l'animation managériale : participer aux réunions d'équipes, débriefing des chantiers avec le responsable d'unité,
- Participer à évaluer le besoin de formation des agents et participer à leur évaluation professionnelle...)

2-Travaux de Voirie

- Analyser et préparer le phasage du chantier en lien avec le responsable d'unité (environnement, contraintes de circulation, commandes de matériaux, location de matériel)
- Planter le chantier (nivellement), vérifier la bonne mise en œuvre de la signalisation de chantier...
- Organiser les missions sur le chantier
- Contrôler la bonne exécution des travaux
- Réaliser les travaux avec ses agents
- Faire équipe et former les nouveaux arrivants
- Spécificités du poste : utilisation régulière de matériel électroportatif et port de charge lourde

3-Missions Annexes

- Renseigner les bases de données activité (GIMA puis GIMA Nomade)
- Participer à l'astreinte sécurité voirie et la viabilité hivernale
- Participer à la gestion du stock en informant le responsable d'unité de son état
- Entretien courant des véhicules, du dépôt, du matériel

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Qualités relationnelles et sens du travail en équipe
- Capacité d'encadrement d'équipe d'exécution, capacité à se faire respect
- Participer au partage des connaissances, communication bienveillante
- Souci du travail bien fait
- Sens du service public, communication adaptée aux usagers

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Capacité d'organisation (phaser le chantier, affecter chaque agent à une tâche)
- Aptitude à faire respecter les consignes d'hygiène et de sécurité du travail
- Capacité à rendre compte des informations nécessaires au N+1 (formations, conflits, aléas)
- Permis B exigé, permis C/CE souhaité

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Connaître la réglementation de voirie et de signalisation routière
- Connaître les matériaux de voirie et la technique routière
- Aptitude à la lecture de plans d'ouvrages et de réseaux, AIPR encadrant
- Prise d'initiative et gestion d'aléas
- Maîtrise de l'informatique (Excel, Word, Outlook, Gima, tablette numérique, smartphone, Qfield pour astreinte...)